



Sommaire :

- Editorial
- Soirée législatives
- Les circuits courts
- Les CLIS
- Ligne Haute Tension
- Vie de l'association :
 - * Apéro Assos
 - * Décisions CA
 - * Divers



Soirée législatives

Le 22 mai, à Romagné, la Passiflore et IVINE ont invité quatre candidats aux élections législatives afin qu'ils puissent s'exprimer sur les questions d'environnement et donner leurs visions de la société. Ainsi Thierry Benoit, candidat sortant (Alliance centriste soutenue par l'UMP), Louis Feuvrier (divers gauche), Jean-François Garnier (Front de gauche) et Agathe Remoué (EELV/PS) sont venus, devant quelques 150 personnes, répondre aux questions préparées par La Passiflore sur les thèmes suivants : les transports et l'aménagement du territoire, l'économie, l'agriculture, la démocratie, et l'énergie.

Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) des sociétés SOLEVAL Ouest et ATEMAX Ouest (anciennement Caillaud) du 15 octobre 2012.

Y sont représentés en présence du Sous-Préfet de Fougères-Vitré : l'exploitant du site, l'Etat (ARS-DT 35, DDCSPP-35), les collectivités territoriales (mairie de Javené), les associations Eaux et Rivières de Bretagne et la Passiflore.

Ces sociétés font partie du groupe AKIOLIS (2^{ème} acteur de sa spécialité sur le marché français et 3^{ème} au plan européen.), lui-même appartenant à la multinationale TESSENDERLO Group.

Pour répondre précisément à un positionnement international, une nouvelle organisation du groupe est prévue par pôles d'activités et non plus par régions. 3 pôles : SOLEVAL, ATEMAX et le pôle développement OLEOVIA (méthanisation, compostage, biocarburant.....) pour lequel une simple collecte est effectuée sur le site de Javené.

SOLEVAL :activité industrielle : valorisation

de sous-produits animaux en provenance des abattoirs, boucheries....(alimentation animale ;aquaculture ;savonnerie ;cosmétique ...)

ATEMAX :collecte et transfert vers l'usine de St Langis de produits à risques (animaux morts dans les fermes et élevages...)

Nous relevons les faits marquants de l'année :

- * Sur une période comparable, baisse globale de l'activité SOLEVAL de 4,3%
- * Pas d'anomalie concernant la consommation, le traitement et le recyclage de l'eau sur le site.
- * Le dossier d'épandage de boues déposé par SOLEVAL il y a plus d'un an est toujours en cours d'examen En attendant une autorisation d'épandage, les boues de l'entreprise sont traitées en compostage ou méthanisation par la SAS META-BIO-ENERGIES située à COMBREE (49520) Aucune date avancée pour l'enquête publique à venir .A suivre attentivement.

Editorial

Une année est sur le point de s'achever et une nouvelle va bientôt pointer le bout de son nez.

Moment propice aux bilans et aux projets.

Les bilans et les actions menées tout au long de cette année sont détaillés ci-après, sur ces quelques pages. La plupart vont se poursuivre l'an prochain.

Ce sont de gros projets comme le PCET (Plan Climat/Energie Territorial) et les Circuits Courts. Mais aussi notre implication sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, la ligne 90 KV ou la ligne THT....

C'est aussi le moment de se conformer à la coutume des vœux et nous en profitons pour vous présenter tous nos vœux de bonheur, de réussite et de santé pour 2013.

La Présidente

au niveau local, et on peut le faire en modulant en particulier l'impôt sur les sociétés de telle manière qu'elles puissent investir. »

Pour Thierry Benoit, en ce qui concerne le logement, « la priorité doit être la rénovation thermique ».

Jean-François Garnier souhaite « développer les coopérations entre les consommateurs, les usagers et les producteurs. »

Concernant les clauses sociales et environnementales d'un appel d'offre, Agathe Remoué propose de « réformer le Code des marchés publics, afin d'imposer qu'il y ait ces critères systématiquement. »

La salle a également pu s'exprimer en posant des questions écrites et la question des transports a notamment été relevée : gratuité des transports, partenariats entre différentes collectivités territoriales afin de développer les liaisons entre les départements limitrophes (Ille-et-Vilaine et Pays de La Loire ou Mayenne, par exemple).

Pour Louis Feuvrier, « il s'agit aussi de soutenir les PME et les très petites entreprises qui jouent un rôle majeur

Toutes seront rendues visibles prochainement sur le site de la Passiflore, tout comme l'ensemble des réponses des candidats.



Bulletin Gratuit
Imprimé par nos soins -
Dir. de publication : Stéphane Berthaux
Comité de rédaction :
André Robinard,
Jean-Pierre Lebedel,
Marcel Goudal
La Passiflore - Maison des Associations -
35300 Fougères
<http://la.passiflore.free.fr>
E-mail : la.passiflore@yahoo.fr
ISSN : 1957 - 6803
Ne pas jeter sur la voie publique

* Une nouvelle chaîne de traitement du sang (essentiellement de bovin) a été mise en service fin juin.

Par ailleurs, de vives réactions ont été relevées dans l'assistance quant à l'inaction de la société au regard de la pollution olfactive qui sévit régulièrement, tout particulièrement sur la zone de l'Aumaillerie. Une réunion est prévue en début d'année 2013 afin d'actualiser le jury d'odeurs.

Les sociétés SOLEVAL et ATEMAX ont été inspectées en septembre dernier par la DDCSPP. Après lecture du rapport d'inspection, le

Sous-Préfet souligne une accumulation de non-conformités qui révèle un manque de rigueur dans l'émission et le respect des consignes. Il demande à ce qu'une nouvelle mission d'inspection par les services de la DDCSPP soit réalisée courant 2013.

Nous restons vigilants !

Jane (déléguée pour la CLIS)



CIRCUITS COURTS

La Passiflore coopère avec le groupe de réflexion, s'associe et soutient ses actions. Elle a appuyé la demande de producteurs bio locaux qui voulaient avoir leur place sur le marché de Fougères. Après un premier refus, la ville a donné son accord !

Charte pour le développement des Circuits Courts alimentaires dans le Pays de Fougères

Cette charte est présentée par une diversité d'acteurs sensibles au développement de l'Économie Sociale et Solidaire (Associations, paysans, Pays de Fougères, élus, Chambre d'Agriculture, CCI.....) qui souhaitent participer au développement des Circuits Courts alimentaires sur le territoire.

Ces acteurs sont rassemblés autour du pôle de développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans le

Pays de Fougères : EcoSolidairesS.

Le but de ce rapprochement d'acteurs est de favoriser une démarche cohérente et harmonieuse, prenant en compte les différentes composantes du développement durable : écologique, sociale, économique et culturelle.

Cette charte s'inspire de la charte d'adhésion à la CRES (Texte de référence pour le Pôle EcoSolidairesS)

Ce qui nous rassemble, nos valeurs communes :

1. L'Humain au cœur du projet
2. Une démarche participative, citoyenne et démocratique (à la recherche du consensus)
- Décisions prises à la majorité : une personne, une voix (un acteur, une structure, une voix)
3. La volonté de fédérer les différents acteurs pour le développement de leur territoire
- Mettre les compétences et intérêts de chacun au service du développement du territoire
4. Une agriculture durable au service d'une alimentation saine
5. Garantir la transparence de la production à l'assiette, ouverture des exploitations aux consommateurs.

Les Circuits Courts et l'Économie Sociale et Solidaire :

1. Favoriser et dynamiser une consommation et une agriculture locale
2. Les Circuits Courts, pourvoyeurs d'emplois pour le territoire
3. Favoriser la mutualisation des outils et moyens (plateforme)
4. Répartition équitable de la valeur ajoutée

Les Circuits Courts et l'écologie

1. Réduire l'empreinte écologique
2. Privilégier le territoire du pays de Fougères
3. Exiger des produits sans OGM, privilégier l'agriculture biologique, favoriser la réduction des pesticides, engrais de synthèse et antibiotiques dans le système agricole
4. Utilisation limitée et raisonnée des pesticides
5. Alimentation animale saine et limitée en Antibiotiques

Les Circuits Courts et l'approche sociale

1. Favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et de qualité nutritionnelle
2. Sensibiliser à l'alimentation saine et équilibrée
3. Favoriser les liens entre les différents acteurs du territoire
4. Amener à la compréhension des enjeux des circuits courts alimentaires
5. Valoriser les rencontres, la convivialité et l'engagement de chacun
6. Promouvoir une transformation territoriale et saine (exempts de conservateurs et d'additifs de synthèse)
7. Réduire les gaspillages alimentaires

Les Circuits Courts et l'identité du territoire : Quel avenir pour notre territoire ?

1. Promouvoir les variétés locales
2. Favoriser les produits de saison
3. Favoriser la diversité des cultures



ILLE ET VILAINE ENVIRONNEMENT

La fédération départementale IVINE a fêté son deuxième anniversaire le 15 novembre dernier. Ille et Vilaine Nature Environnement regroupe aujourd'hui 24 associations. En 2012, elle s'est investie dans le soutien des associations membres, parmi lesquelles la

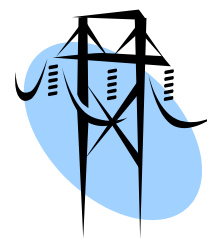
Passiflore, à l'organisation de débats en amont des législatives. Elle prépare actuellement le débat sur la transition énergétique en organisant des formations sur l'énergie en Bretagne, et en élaborant des notes de position communes. En 2013, la fédération élaborera un guide pour favoriser

la participation des associations de protection de la nature et de l'environnement à la décision publique, dans le département. Plusieurs administrateurs de la Passiflore participent régulièrement à des réunions de la fédération.

Même si elle est un peu technique, il nous a semblé normal et utile de vous communiquer dans son intégralité le courrier élaboré conjointement par la Passiflore et le COEDRA au sujet d'un projet décidé et qui peut avoir des conséquences sur la santé publique. La moindre des choses était de réagir pour que la législation et le droit à l'information soient respectés.

COEDRA
20 rue Pierre et Marie Curie
FOUGERES

La PASSIFLORE
Maison des Associations
35300 FOUGERES 35300



A Mr le Préfet de Bretagne
et d'Ille et Vilaine
A Mr le Sous Préfet
de Vitré-Fougères

Mr le Député et Président du Pays Fougères,
Mrs Mes les Conseillers Régionaux,
Mr Le Président du Conseil Général 35,
Mrs les Conseillers Généraux,
A Mes et Mrs les Maires de Fougères, Lécousse,
St Germain en Cogles, Le Chatellier, Villamée, Parigné,
Poilley, St Georges de Reintembault,
Aux Conseils de quartier Forairie et Cotterets de Fougères

Objet: liaison électrique souterraine 90KV RTE entre Fougères et ST Laurent de Terregatte

Mesdames et Messieurs,

Le projet RTE (Réseau Transport Electricité) de liaison électrique souterraine 90KV entre le poste de Fougères et celui de St Laurent de Terregatte entre dans sa phase de réalisation à Fougères et en 2013, pour les autres communes. Le projet soumis à la consultation du public par RTE ainsi que la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) prononcée par arrêté inter préfectoral le 26 07 2012 posent quelques problèmes sur lesquels nous attirons votre attention.

La liaison souterraine – LS - retenue emprunte des voies départementales, routières, une voie verte; elle longe des habitations, des villages, le bourg de St Georges de Reintembault. Ainsi, un certain nombre d'habitants vivront donc soit à proximité permanente de cette LS , soit emprunteront sur plusieurs Km les parties piétonnes et/ou cyclables notamment au Nord de Fougères qui sont des espaces très fréquentés de détente et de loisirs. Sur ces portions de LS, l'exposition du public aux Champs ElectroMagnétiques – CEM - , à proximité et/ou sur la LS (1,50 m de profondeur) constituera un nouveau facteur de pollution diffuse et invisible. Sur ce point, les observations de RTE communiquées à la presse ne sont pas du tout satisfaisantes d'un point de vue sanitaire puisque la réglementation française protège avant tout l'opérateur et ses infrastructures. On ne rencontre pas , fort heureusement, des CM – Champs Magnétiques - de 100 µTesla tous les jours. Or, c'est bien en deçà de cette valeur de référence en France que l'on peut voir apparaître des perturbations biologiques et sanitaires. C'est pourquoi, beaucoup d'études à l'étranger concordent vers des valeurs de référence nettement plus basses que des pays ont adoptées:

France 100 µT, USA 20 µT, Russie 10 µT, Italie 3 µT, Suisse 1 µT, Suède 0,25 µT

Le Parlement européen s'est positionné sur une valeur de 0,25 µT et pour pousser à de nouvelles recherches.

Le CIRC - Centre international de recherche sur le cancer- dépendant de l'OMS a classé 2B « cancérigène possible » les ondes EBF – Extrêmes Basses Fréquences - produites par les infrastructures THT et Haute Tension comme la LS envisagée.

A l'évidence, l'Etat français, à la différence d'autres pays, a adopté une réglementation et une valeur de référence qui donnent une grande latitude aux opérateurs. Et, en l'absence d'une véritable législation de protection des riverains, des milliers de personnes subissent à des degrés divers l'impact de ces infrastructures , sans qu'aucune étude épidémiologique n'ait été entreprise en France, contrairement à ce qu'affirme RTE. Nous demandons et cette étude épidémiologique et ce travail législatif.

Dans le dossier soumis à concertation en 2011 par RTE et dans celui mis à disposition du public en 2012, nous attirons votre attention sur l'absence totale de référence par RTE à une réglementation méconnue mais applicable et obligatoire, celle concernant l'électro-compatibilité. Cette question est éminemment sensible aujourd'hui car elle vise particulièrement les personnes porteuses d'implants actifs et inactifs.

Ces personnes deviennent de plus en plus nombreuses avec les innovations technologiques, médicales et thérapeutiques.

Sont concernées pour cette LS 90KV souterraine, les riverains permanents, les personnes qui empruntent les voies routières et voie verte citées plus haut. Nous attirons votre attention particulièrement sur l'exposition des enfants aux CEM qui focalise nombre d'études étrangères.

Pour mémoire, la réglementation vise à protéger des CEM - Champs ElectroMagnétiques - différents appareils et appareillages électriques ou électroniques susceptibles d'être perturbés. De ce fait, sont concernés au premier rang, les porteurs de dispositifs électriques cardiologiques, pompes portables, stimulateurs divers, appareillages auditifs et autres. Tout un chacun peut observer d'ailleurs les pictogrammes rappelant ces risques ou interdictions dans les hôpitaux, les stations essence, les avions et d'autres lieux pouvant être affectés.

Cette réglementation s'applique aussi aux porteurs d'implants métalliques non électriques, mobiles ou non, massifs ou petits.

Le droit français transposant la directive européenne 2004/108/CE (décret N° 2006-1278 du 18 10 2006) impose pour les ondes Basses Fréquences la valeur maximum à ne pas dépasser selon la norme NF-EN 61000 (édition 2001-2002) à savoir: 3,77 µTesla.

Or RTE, dans ses dossiers, mentionne des valeurs hautes de 25 µT sur l'axe de la LS , de 4 µT à 5 mètres de la LS.

En transit moyen, les valeurs sont plus faibles mais demeurent largement supérieures à 3,77 µT notamment sur l'axe de la LS 90 KV

Ainsi, logiquement, deux obligations découlent de ce constat et de cette réglementation sur l'électro-compatibilité:

une obligation de protéger les personnes en réduisant le niveau d'exposition du public.

Les techniques existent: renforcement du blindage des câbles conducteurs, mise en place de plaques métalliques spécifiques limitant les CEM

une obligation d'information du public: pictogrammes etc ...

Il serait judicieux à ce stade de re considérer le tracé de la LS 90 KV au moins sur deux portions compte tenu de la concentration d'habitations:

celle qui part du poste de Fougères et qui entre dans la ville. Une alternative: éloigner la LS par un tracé plus direct par les parcelles agricoles actuellement surplombées par la ligne aérienne en évitant le périmètre immédiat du captage de Fontaine la Chèze.

celle qui borde les habitations du bourg de St Georges de Reintembault. Une alternative: éloigner la LS

Nous comptons sur vous pour porter et appliquer l'obligation de protection du public et de vos concitoyens.

Dans l'attente de votre réponse et à votre disposition, si vous le souhaitez, pour de plus amples explications sur notre courrier et nos demandes

La vie de l'association

Apéro Assos

Le 12/12/12, nous étions la « vedette » de l'opération « APERO ASSOS » organisée par la ville de Fougères. Chaque année 4 ou 5 associations sont ainsi invitées à se présenter aux Fougerais. .

Ce jeudi 12 nous avons donc, après un rappel historique, exposé nos objectifs et nos actions. Un moment riche d'échanges suivi par une quarantaine de participants.

La soirée, comme son nom l'indique, se termine par un apéritif offert par la ville à la cafétéria des Ateliers.



Quelques décisions du Conseil d'Administration

Participation aux réflexions et aux actions du PLAN CLIMAT ENERGIE

Nous avons participé à l'organisation et l'animation de la randonnée à St Germain en Coglès en septembre dernier. C'était la première action vers le public.

Quant à la réflexion qui se poursuit, 3 groupes travaillent sur les 3 sujets suivants :

- ♦ transport-résidentiel
- ♦ industrie-fret
- ♦ agriculture



Adhésion à l'association Economie Sociale et Solidaire

Qui nous fait participer à un gros travail sur les circuits courts (voir charte)
La Passiflore a validé le règlement.

Une enquête est envisagée près de agriculteurs sur ce sujet sensible.

Ligne Haute Tension St Laurent de Terregatte—Fougères

RTE va installer une ligne haute tension (90 000 V) de St Laurent de Terregatte à Fougères. Sur une bonne partie de son parcours elle suivra la voie verte Fougères Louvigné

En collaboration avec le COEDRA, nous avons envoyé un courrier (joint).

Et déposé un recours tribunal administratif pour contester et faire respecter la législation concernant l'information des citoyens sur les risques pour les personnes sensibles



Information sur GALLECO

La Passiflore participe à l'information et au suivi de ce projet initié par le Conseil Général d'Ille et Vilaine. Nous nous intéressons à ce projet dans la mesure où il s'accorde avec nos objectifs d'économie locale.

André représente l'association.

Dossier que vous pouvez suivre par la presse...



Adhésion comité de soutien pour l'installation d'un agriculteur bio sur Javené.

Ce dossier est complexe mais vital pour le développement de ce type d'agriculture



Association à la lutte contre le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

Courrier et participations aux actions à Fougères, Rennes, Nantes et ND des Landes.

Projets avec Coglais Communauté

Suite à nos actions sur les déchets, nous envisageons d'autres projets. Ils restent à définir.

Vous pouvez retrouver cette lettre, et toutes les précédentes en couleur, sur le site de l'association à l'adresse :

<http://la.passiflore.free.fr>

Pour toute information complémentaire utiliser l'adresse e-mail.

la.passiflore@yahoo.fr